



Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD

Absents excusés : M Yann VELLUET qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-09 / 054 – Commission d'appel d'offres (CAO) – désignation des membres suppléants

Rapporteur : M Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-21 et L. 1414-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et désignation de ses membres titulaires ;

Considérant la nécessité de désigner des membres suppléants afin de garantir le fonctionnement continu de la Commission d'Appel d'Offres et d'assurer le quorum lors des réunions ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres d'une commission ;

Le Maire propose au Conseil Municipal :

1. De décider à l'unanimité de voter à main levée ;
2. De procéder à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

DÉSIGNATION DES CANDIDATS :

- 1er suppléant : M Jacques MAURY
- 2e suppléant : M Rémi AMAR
- 3e suppléant : Mme MATAMOROS

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Approuve** la désignation des membres suppléants pour compléter la composition de la Commission d'Appel d'Offres fixée lors de la délibération du 20 mars 2026 ;
- **Proclame** élus en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
 - o M Jacques MAURY
 - o M Rémi AMAR

- Mme Isabelle MATAMOROS
- **Rappel** que les suppléants ont vocation à remplacer les membres titulaires désignés dans la délibération du 20 mars 2026 en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 14/09/2026

Le Maire

Philippe TREMOUREUX



Secrétaire de séance

Rémi AMAR

